

[Frederic.Desplats@arc-occitanie.fr](mailto:Frederic.Desplats@arc-occitanie.fr)

28/02/2021

Voici les éléments principaux pour les changements des règlements de février 2021 :

A) suppression des règlements communs parcours Nature et 3D en chap II paragraphe II.4  
- prise en compte de cette suppression aux règlements généraux en C.12

### **Règlements généraux**

1) Changement des modalités de qualification et inscription au Championnat de France Beursault en C.5.1.1

2) Badge Salle : suppression du pléonasme blason ou tri-spot de 40 en blasons de 40. en F.2

3) Ecussons TAE National : précision sur le blason et la catégorie

### **TAE**

1) Correction d'une faute d'accord en B.6.2.8. flèche rebondissante et non rebondissant

2) Changement des duels individuels B.6.5.2.2 = rétro-pédalage sur le second barrage en cas de double 10 ou x (suppression) - pas de motif sur fiche qui n'indiquait pas ce cas.

### **Tir en salle**

1) B.5.4.2 suppression du texte "Après le tir d'une flèche et l'affichage du score, la séquence de 30 secondes pour le deuxième archer commencera. Les archers continueront alternativement jusqu'à ce que chacun ait tiré ses 3 flèches. Quand les compétiteurs de tous les matchs ont terminé de tirer leurs flèches, le signal pour enregistrer les scores sera donné immédiatement. S'il n'y a pas assez de décompteurs pour chronométrer les matchs individuellement, le directeur des tirs contrôlera tous les matchs ensemble. »

2) B.6.5.2.1 correction de la phrase pour la répétition de flèches d'une flèche vers avec la flèche

### **Campagne**

1) B.6.3.2.1 suppression du pléonasme 1/3 du temps et 60 secondes (supprimé)

### **Tir Nature**

1) Reprise du règlement commun pour le règlement nature. Suppression des mentions 3D  
Division en sous articles du A.3.1  
Les têtes de paragraphes deviennent des sous articles A.3.1.x  
Ajout du 3.1.15 Tenue des archers  
Idem pour le 3.2. découpé en 3.2.x

2) correction d'un mot oublié point pivot devient point de pivot pour le repose flèche en 3.2.1

3) ajout de l'arc droit en 3.2.3 et décollage de l'arc libre en A.3.2.4.

4) découpage des sous chapitre A.4 en A.4.x  
- suppression du piquet violet en championnat de France

5) A.5 suppression du paragraphe : "Les tireurs en attente doivent s'arrêter au niveau du pas jaune ou du pas d'attente (stop) et y demeurer en silence pendant la durée des tirs des archers qui les précèdent. »  
Ajout : "Un tireur a le droit de s'engager avec sa première flèche encochée sur l'arc. En aucun cas, le tireur suivant ne doit positionner sa flèche, encochée ou non, sur l'arc tant que le tireur qui le précède n'a pas dégagé le pas de tir et se trouve en sécurité. Sa flèche doit demeurer dans le carquois. »

6) REnommage de l'article A.7 en [Ancien] : "A.7 LE DECOMPTE DES POINTS"  
[Nouveau] : "A.7 LE MARQUAGE DES SCORES : A.7.1 CONDITIONS DU MARQUAGE DES SCORES : »

7) Correction de l'article A.8  
[Ancien] : "l'archer/des archers à son/leur"  
[Nouveau] : "l'archer à son »  
[Ancien] : "qu'il/ils doit/doivent"  
[Nouveau] : "qu'il doit »  
[Ancien] : "pour tirer leur donner un avertissement oral. Si l'Archer ou le peloton continu à prendre trop de temps un avertissement écrit sera porté"  
[Nouveau] : "porter un avertissement écrit »

8) Correction du A.9

[Ancien] : "L'ORGANISATION • Rôle de l'organisateur et du chef de peloton"

[Nouveau] : "L'ORGANISATION DES PELOTONS : A.9.1 RÔLE DE L'ORGANISATEUR ET DU CHEF DE PELOTON : L'organisateur choisit si le départ des pelotons se fait en échelonné ou en simultané, sauf si les conditions de terrain imposent des départs échelonnés. »

Le titre de paragraphe Pelotons séniors 1 devient [Nouveau] : "A.9.2 PELOTONS SENIORS : »

9) Suppression des A.10 Jury, A.11 Badges et A.12 championnat départementaux et régionaux et déplacement du B.6 en A.10

[Nouveau] : "A.10 L'ACCES A L'ECHAUFFEMENT : Pour des raisons de sécurité, l'accès au terrain d'échauffement n'est autorisé que par l'arbitre. Le terrain d'échauffement doit être ouvert au moins 12 heures avant le départ des premiers pelotons et fermé après le départ du dernier peloton.

[...]

**Tir 3D**

1) A) Généralité devient B) Règlement

2) A.5 -> B.4 reclassement des pas par ordre d'éloignement Rouge, bleu et blanc

3) A.6 -> B.5 et les paragraphes sont en B.5.x

Précision des cible 1, 2 3 et 4 en groupe 1, groupe 2...

[Ancien] : "cas, les surfaces des"

[Nouveau] : "cas les »

supprimé ="peinture de »

[Ancien] : "de l'animal"

[Nouveau] : "d'un animal »

4) B.1.6 -> C.1.6

[Ancien] : "catégories citées dans le tableau officiel. B.2"

[Nouveau] : "8 catégories ouvertes sur ce championnat de France. [insertion tableau] SCRATCH\* ARC NU ARC CHASSE ARC DROIT ARC LIBRE Cadets Juniors"

5) B.2 -> C.2

[Ancien] : "B.2.1 LE DEROULEMENT"

[Nouveau] : "INDIVIDUEL C.2.1 LE DEROULEMENT : Les parcours du championnat de France de Tir 3D Individuel doivent être réalisés sur des parcours totalement nouveaux au premier jour de la compétition et aucun concours, même amical, ne peut être organisé sur ces parcours préalablement. Un archer qui a participé à l'élaboration d'un parcours ne peut pas participer au championnat."

6) [SUPPRESSION] : "B.2.7 EX AEQUO Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores totaux, le départage se fera de la manière suivante : -plus grand nombre de 11 -plus grand nombre de 10 -si l'égalité subsiste, les compétiteurs sont déclarés ex aequo.

7) C.3.1 SELCTION D'ÉQUIPES

[Ancien] : "par le règlement général"

[Nouveau] : "dans le tableau de l'article A.2 du règlement spécifique »

[Ancien] : "Procédure d'inscription des équipes lors du Championnat de France par équipes, un club ne peut être représenté que par une seule équipe masculine et une seule équipe féminine. La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le début du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au Greffe). Période de sélection : Du premier septembre au 31 aout B.3.2 L'ENTRAÎNEMENT OFFICIEL"

[Nouveau] : "Un club ne peut être représenté au championnat de France que par une seule équipe masculine et une seule équipe féminine. C.3.2 L'ENTRAÎNEMENT OFFICIEL :"

8) C.3.5

[Ancien] : "règlement général du Tir sur cible 3D"

[Nouveau] : "règlement (Article B.4. du règlement spécifique du Tir sur cible 3D) »

9) C.3.6

[supprimé] "Tensemble des »

10) C.3.10

[Ancien] : "partir du moment où l'équipe arrive au premier piquet de tir (1 flèche par archer)."

[Nouveau] : "l'équipe pour tirer 3 flèches (1 flèche par archer). Le décompte du temps commence à partir du moment où l'équipe arrive au premier piquet de tir. »

11) C.3.7

[Ancien] : "Un tir de barrage d'une série de 3 flèches (une par archer de l'équipe), tirées du pas de la catégorie de l'archer."

[Nouveau] : "En cas d'égalité à l'issue d'un duel : ✓ Un tir de barrage d'une série de 3 flèches (1 par archer) est effectué. Chaque archer de l'équipe tire du pas de tir de sa catégorie."